

## À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA ET DES CONFÉDÉRATIONS

---

Circulaire n°1636

Moscou, le 11 juin 2018

SG/mav-hal

### Élections présidentielles de la FIFA 2019 – Convocation des élections

Madame, Monsieur,

En vertu de l'art. 45, al. 1 du Règlement de Gouvernance de la FIFA, le Conseil de la FIFA convoque par la présente les élections présidentielles de la FIFA 2019, qui auront lieu lors du 69<sup>e</sup> Congrès de la FIFA, à Paris, le 5 juin 2019.

Conformément à l'art. 45, al. 2 dudit Règlement de Gouvernance, la convocation des élections doit comprendre la période électorale ainsi que le calendrier électoral.

Vous trouverez donc ci-joint la convocation des élections contenant les éléments susmentionnés assortie du calendrier électoral en annexe. Ces documents seront également mis en ligne sur FIFA.com.

Nous vous remercions pour votre précieuse coopération et vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FIFA



Fatma Samoura  
Secrétaire Générale

Copie à : - Conseil de la FIFA

Pièces jointes mentionnées

## Élections présidentielles de la FIFA 2019

### Convocation des élections

En vertu de l'art. 45, al. 1 du Règlement de Gouvernance de la FIFA, le Conseil de la FIFA convoque par la présente les élections présidentielles de la FIFA de juin 2019, qui auront lieu lors du 69<sup>e</sup> Congrès de la FIFA, à Paris, le 5 juin 2019.

#### **Commission de Gouvernance de la FIFA**

Dans le cadre de la procédure électorale, la Commission de Gouvernance de la FIFA doit assumer les responsabilités établies à l'art. 27, al. 5 ainsi qu'à l'art. 62 du Règlement de Gouvernance.

#### **Période électorale**

La période électorale des élections présidentielles de la FIFA de juin 2019 court du 13 juin 2018 au 5 juin 2019. Durant cette période, il est permis de mener une campagne électorale (cf. art. 47, al. 3 du Règlement de Gouvernance), qui doit être conforme aux principes et dispositions des Statuts, du Règlement de Gouvernance et de tout autre règlement applicable de la FIFA.

#### **Calendrier électoral**

Le Conseil a établi le calendrier électoral applicable aux élections présidentielles de la FIFA de juin 2019 (cf. annexe 1 de la présente convocation des élections). Les membres de la FIFA sont invités à proposer des candidatures pour le poste de Président de la FIFA dans le respect des délais spécifiés dans le calendrier électoral et des dispositions pertinentes des Statuts et du Règlement de Gouvernance.

#### **Notification**

La présente convocation des élections doit être envoyée aux associations membres de la FIFA et aux confédérations. Elle sera par ailleurs publiée sur le site Internet de la FIFA (cf. art. 45, al. 3 du Règlement de Gouvernance).

Moscou, le 10 juin 2018

Pour le Conseil de la FIFA



Fatma Samoura, Secrétaire Générale

FEDERATION INTERNATIONALE  
DE FOOTBALL ASSOCIATION

CONSEIL

## **Convocation des élections présidentielles de la FIFA, juin 2019**

Annexe 1

### **Calendrier électoral**

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>10 juin 2018</b>   | Convocation des élections   |
| <b>13 juin 2018</b>   | Début de la période électorale  |
| <b>5 février 2019</b> | Date limite de dépôt des candidatures au poste de Président de la FIFA par les associations membres de la FIFA  |
| <b>5 mai 2019</b>     | Date limite de notification aux associations membres de la FIFA des noms des candidats proposés et admis  |
| <b>5 juin 2019</b>    | <ul style="list-style-type: none"><li>- 69<sup>e</sup> Congrès de la FIFA</li><li>- Élections présidentielles de la FIFA</li><li>- Clôture de la période électorale</li></ul> |